



L'ACCOMPAGNEMENT

2025

**Création et labellisation d'activités
d'accueil de personnes
en milieu rural**



UN RESEAU DES VALEURS

Solidarité, convivialité, simplicité,
respect de l'environnement....

Avec Accueil Paysan, vous
rejoignez un réseau alternatif,
solidaire et citoyen, des personnes
actrices de leur territoire qui
incarnent des valeurs et une
éthique traduites dans une charte.

Accueil Paysan porte les valeurs de
l'éducation populaire, nous
soutenons l'agriculture paysanne
pour vivre sur nos territoires dans
des lieux à taille humaine.

- **ALTERNATIF**
- **SOLIDAIRE**
- **CITOYEN**
- **AGRICULTURE PAYSANNE**

Accueil Paysan 35 vous accompagne à mettre
en place une activité d'accueil qui correspond à
vos besoins et votre personnalité.

L'accompagnement se veut participatif : c'est
vous l'auteur ou l'autrice de votre projet !

- **DÉCOUVREZ LE RÉSEAU ET SES VALEURS,**
- **CRÉEZ VOTRE ACTIVITÉ EN PARTICIPANT
AUX FORMATIONS ET AUX RENDEZ-VOUS
DE L'ASSOCIATION,**
- **OBTENEZ LA MARQUE ACCUEIL PAYSAN**



DECOUVRIR LE RESEAU

LES RENDEZ-VOUS COLLECTIF

Temps d'information générale, de
présentation du réseau, de
l'accompagnement, du parcours de
labellisation, des partenaires et de la vie
associative.

Jeudi 6 février - Mardi 13 mai

Mercredi 2 juillet -

Mardi 18 novembre

10h à 12h

Maison des CIVAM (ex Pôle InPACT)

35510 Cesson Sévigné

INSCRIPTION ICI



LES RENCONTRES ACCUEILLANTES

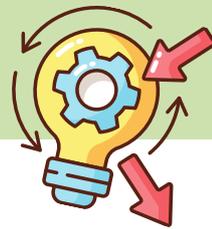
Avec beaucoup de convivialité, les
adhérent·e·s vous ouvrent leur lieu et vous
invitent à découvrir leurs activités d'accueil
et leur lien avec Accueil Paysan.

**Ces rencontres sont ouvertes à tou.s.tes,
gratuites et sur inscription.**

**LE PROGRAMME DES RENCONTRES
ACCUEILLANTES 2025 ICI**



CRÉER MON ACTIVITÉ D'ACCUEIL



PARCOURS COMMUN ET OBLIGATOIRE

FORMATION "DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ D'ACCUEIL SOCIAL, DE LOISIRS, PÉDAGOGIQUE"

Module 1 : Les bases de l'accueil social, de loisirs et péda - 2 jours

Ce module permet de vous outiller pour avancer dans votre projet d'accueil (métier, réglementation, aménagement, partenaires, écriture du projet d'accueil).

Module 2 : Les statuts juridiques, fiscaux et sociaux - 1 jours

Ce module permet, au regard de vos combinaisons d'activités, de vous éclairer sur les sphères juridique, sociale, fiscale ainsi que sur le droit de l'urbanisme.

SESSION PRINTEMPS - 3 jours - 9h00 - 17h00

Lundi 24 et mardi 25 mars 2025 à Livré-sur-Changeon

Jeudi 3 avril 2024 à Cesson Sévigné

SESSION AUTOMNE - 3 jours 9h00 - 17h00

Jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025 (Lieu à définir)

Mardi 2 décembre 2025 à Cesson Sévigné

Intervenant.e.s : Accueil Paysan 35 et témoignage d'accueillant.e.s - Amel Bounaceur, avocate spécialisée dans le droit rural, le droit de l'ESS et la diversification agricole

Pré-requis : Participation à un rendez-vous collectif

 [PLUS D'INFOS ET INSCRIPTION ICI](#)

TARIFS APPLICABLES

- Pour les personnes cotisantes à un Opérateur de Compétences : **240€ / jour**
<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>
Prise en charge totale par votre OPCA sous réserve d'acceptation du financement.
- Pour les ressortissants VIVEA :
40€ / jour à votre charge
Prise en charge partielle par VIVEA sous réserve d'acceptation du financement.
- Pour les personnes sans financement et sans fond de formation : **80€ / jour**

ADHÉSION A L'ASSOCIATION - 50 €

Vous participez aux temps de forts et rencontrez les adhérent.e.s.

Vous intégrez un ou plusieurs groupes de travail

Vous avez accès à toutes les formations et vous recevez la lettre d'info.

Bulletin d'adhésion sur demande ou



en [cliquant ICI](#)

VISITE D'ACCOMPAGNEMENT- 100 €

Sur votre lieu, des adhérent.e.s répondent à vos questions et vous aident à finaliser votre projet.

Date à définir avec la commission labellisation

AUTO DIAGNOSTIC " PAS À PAS"

Vers l'agriculture paysanne en accueil paysan

Étape importante et obligatoire dans le parcours vers la labellisation, le "Pas à pas" est une journée d'échanges sur votre éthique et vos pratiques, en lien avec le projet politique d'Accueil Paysan.

Intervenant(s) : Adhérent.e.s labellisé.e.s AP35

Coût : Gratuit - Ouvert aux adhérent.e.s AP 35

Vendredi 31 janvier 2025

9h30-17h30

Avec repas partagé
Chez Louis LAPOUGE
Le Gros Chêne
CHAUMERE
35113 DOMAGNE



[INSCRIPTION ICI](#)

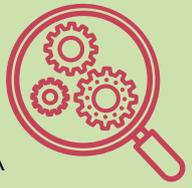
Mardi 7 octobre 2025
9h30-17h30

Avec repas partagé
chez Mélanie LEPRETRE
Ferme Papy Jean
22 Les malleries
35530 NOYAL-SUR-VILAINE



[INSCRIPTION ICI](#)

ANALYSE DE PRATIQUES



Temps d'analyse de pratiques professionnelles animés par une psychologue à destinations des accueillant.e.s en accueil social et de loisirs.

Intervenante : Christèle Briand - Psychologue - Dispositif CAFS-DRAA Association Ar Roc'h

Coût : Gratuit - Ouvert aux adhérent.e.s AP 35
Maison de CIVAM - Cesson Sévigné
9h30 à 12h30

Obligatoire minimum une fois par an après la labellisation

Mardi 25 février [INSCRIPTION ICI](#) 

Lundi 29 septembre [INSCRIPTION ICI](#) 

Lundi 19 mai [INSCRIPTION ICI](#) 

Mardi 9 décembre [INSCRIPTION ICI](#) 

PARCOURS OPTIONNEL

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUE NIVEAU 1



Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Intervenant.e.s : UDSP35 : Union Départementale des sapeurs pompiers

Coût : cf tarifs applicables p.2

11 mars ou 14 octobre - 8h30-17h30
Maison des CIVAM (ex Pôle InPACT)
Cesson Sévigné

 [Plus d'infos et inscriptions : ICI](#)

LA RÉGLEMENTATION POUR L'ACCUEIL DE PUBLIC

Cette formation aborde la réglementation liée à l'accueil de public au sein d'établissements recevant du public (ERP) et celle liée à l'accueil de public porteur de handicap.

Intervenant.e.s : SDIS35 et DDTM Pôle Droit du Sol et Accessibilité

Coût : cf tarifs applicables p.2

Date et lieu à programmer

 [Pré-inscriptions ICI](#)

PARTAGES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Les adhérent.e.s en accueil pédagogique ouvrent leur lieu et partagent des outils d'animation autour de thématiques diverses.



Coût : Gratuit - **Inscriptions**: secretariat35@accueil-paysan.com - Ouvert aux adhérent.e.s AP 35

Lundi 17 mars
11h à 15h
Chez Laetitia Morvan
Bellevue sur l'potager
35330 Val d'Anast

Lundi 7 juillet
11h à 15h
Chez Pascale Juret
Le Moulin Belle Née
35390 Sainte Anne sur Vilaine

Lundi 10 novembre
11h à 15h
Chez Maud Gallais
Les ânes du canal
35440 Guidel

PROJET EN AGRO TOURISME

Contactez Accueil Paysan Pays de la Loire [en cliquant ICI](#)



OBTENIR LA MARQUE ACCUEIL PAYSAN

Vous vous retrouvez dans le projet politique d'Accueil Paysan et vous partagez les valeurs du réseau. Demandez à obtenir la marque Accueil Paysan.

La marque Accueil Paysan s'obtient :

- au regard de **cahiers des charges et grilles de labellisation**, édités par le réseau national Accueil Paysan
- suite à la participation au parcours "**Créer mon activité d'accueil**"
- par une **labellisation entre pairs**, il est donc très important d'aller à la rencontre d'autres accueillant.e-s et de participer à la vie associative



La commission labellisation d'Accueil Paysan 35 est composée d'une équipe d'adhérent.e-s volontaires et se réunit tous les mois afin d'étudier vos demandes de labellisation.

**Le parcours vers la labellisation dure en général minimum un an !
Et oui, il faut du temps pour construire son projet et faire réseau.**

ÇA Y EST, VOUS ÊTES PRÊT·E ET SOUHAITEZ ÊTRE LABELLISÉ·E ? VÉRIFIONS ENSEMBLE QUELQUES ÉTAPES OBLIGATOIRES...

1. Vous adhérez aux **valeurs** d'Accueil Paysan
2. Vous avez assisté à un **rendez-vous collectif**
3. Vous avez participé au minimum à **2 rencontres accueillantes**
4. Vous avez **adhéré** à l'association en tant que porteur.se de projet
5. Vous avez participé à au moins **un temps fort associatif** (Groupe de Travail, Commission, AG, évènement festif, etc...)
6. Vous avez participé à la journée « **Pas à pas... vers l'agriculture paysanne** » ou vous êtes inscrit.e à la prochaine session
7. Pour les personnes souhaitant accueillir en social, péda ou en loisirs, vous avez participé à la formation « Développer une activité d'accueil social, de loisirs, pédagogique »
8. Vous avez fait au min. **2 immersions** chez des accueillant.e.s
9. Vous savez quelle labellisation demander et avez pris connaissance des **cahiers des charges et grilles de labellisation**
10. Votre lieu est prêt et vous savez sous quel **statut** accueillir
11. Vous avez bénéficié d'une **visite d'accompagnement payante (100 €)** organisée avec la commission labellisation
12. Vous avez finalisé et rédigé votre **projet d'accueil**



A VOUS DE JOUER MAINTENANT !

Envoyez votre dossier à labellisation35@accueil-paysan.com en précisant et en joignant les éléments suivants :

- ✓ Projet d'accueil et type de labellisation demandée
- ✓ Justificatif de statut sous lequel les activités d'accueil seront réalisées
- ✓ Attestation d'assurance précisant les différents types d'accueil réalisés
- ✓ Extrait du casier judiciaire B3 si accueil de mineurs
- ✓ Numéro d'organisateur de séjour Jeunesse et Sport pour les accueils collectif de mineurs



ET ENSUITE...



ETUDE DE VOTRE DOSSIER PAR LA COMMISSION LABELLISATION

Chaque mois, la commission labellisation se réunit pour étudier les demandes de labellisation. Elle peut être amenée à vous demander des clarifications ou des compléments d'informations afin de bien comprendre votre projet dans tous ses aspects.

Une fois que tout est clair, elle déclenche la visite de labellisation.



VISITE DE LABELLISATION APPELÉE VISITE TECHNIQUE

Cette visite est basée sur des aspects techniques et réglementaires. Il s'agit de vérifier la conformité de la structure d'accueil vis-à-vis des cahiers des charges Accueil Paysan et de la législation en vigueur.

La commission désigne des adhérent.e.s labellisé.e.s formé.e.s au processus de labellisation qui assurent la visite sur le futur lieu d'accueil.

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LABELLISATION

Suite à cette visite, votre dossier repasse en Commission labellisation pour validation et information au Conseil d'Administration.

ENVOI DE LA LABELLISATION À LA FÉDÉRATION NATIONALE ACCUEIL PAYSAN

Une fois validée, la fiche de visite technique est transmise au Réseau National. Un compte est créé avec vos références et un numéro d'adhérent.e vous est attribué.

ADHÉSION AU NATIONAL

Vous recevez un mail de confirmation par le réseau national.

Une fois l'acquittement de votre cotisation nationale, commence votre première année au sein du réseau Accueil Paysan, appelée année probatoire.



Après ce parcours de labellisation, vous êtes officiellement adhérent.e labellisé.e Accueil Paysan !

Vous pouvez démarrer vos activités d'accueil sous la marque Accueil Paysan et vous faire connaître auprès de vos futur.e.s accueilli.e.s.

Afin de conserver la marque « Accueil Paysan », il vous faudra :

- **Régler annuellement vos cotisations nationale et locale,**
- **Participer à la vie du réseau, via les temps forts de l'association, les groupes de travail, les commissions ou encore le conseil d'administration.**
- **Participer aux analyses de pratiques obligatoires afin de partager vos expériences au moins une fois par an.**
- **Transmettre vos données d'accueil, 2 fois par an, et vous acquitter de la contribution financière solidaire à hauteur de 1.5% du chiffre d'affaires généré par l'accueil.**

VALORISER VOTRE LIEU

Inscription sur le site internet Accueil Paysan National

Avec vos codes d'accès transmis par la FNAP, vous complétez votre fiche afin de valoriser votre lieu. Une fois remplie, votre fiche est publiée sur le site national.

Inscription sur le site internet Accueil Paysan Bretagne

2 fois par an a lieu l'actualisation du site internet accueil-paysan-en-bretagne.fr. Une fiche valorisant votre lieu est réalisée en collaboration avec l'équipe salariée d'Accueil Paysan Ille-et-Vilaine.

Inscription sur les plaquettes de communication dédiées aux types d'accueils

En fonction de vos activités d'accueil, votre lieu apparaît sur l'une ou plusieurs plaquettes de communication.





CONTACTS :

Secrétariat

secretariat35@accueil-paysan.com
06 01 76 71 78

Coordination

coordination35@accueil-paysan.com
07 55 60 13 34



Accueil Paysan Ille et Vilaine

17 rue du Bas Village
CS 37725 - 35577 CESSON-
SEVIGNE

N° de déclaration d'activité :
53 35 08 645 35
N° Siret 382 730 646 00041

www.accueil-paysan-en-bretagne.fr